



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

L'ACTION SOCIALE 2021 - 2022 EN FAVEUR DES PERSONNELS DANS L'ACADEMIE DE VERSAILLES

LOGEMENT ET INSTALLATION

AIDES AU LOGEMENT

- **Aide à l'installation des personnels** : AIP et AIP villes : **900 €**
Dossiers à constituer sur : www.aip-fonctionpublique.fr
- **Aide à la caution** : (dans la limite du dépôt de garantie)
Aide au logement locatif : 70% du montant plafonné à 800 €
- **Aide comité interministériel des villes (CIV)** : **650 €**
(accessible également aux enseignants et cadres A en début de carrière)

SERVICES ADMINISTRATIFS D'ACTION SOCIALE DES DSDEN

Ces services sont également identifiés comme
« correspondants ministériels logement »

DSDEN des Yvelines (78)
DRH4AS
19, avenue du Centre
78280 Guyancourt
Tél. 01 39 23 61 74
ce.ia78.drh4as@ac-versailles.fr

DSDEN de l'Essonne (91)
DARH
Boulevard de France
91012 Evry cedex
Tél. 01 69 47 91 22
ce.ia91.dgrh1logement@ac-versailles.fr

DSDEN des Hauts-de-Seine (92)
DBAS
167/177 Av. F. et I. Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex
Tél. 01 71 14 27 08
ce.dsden92.actionssociale@ac-versailles.fr

DSDEN du Val d'Oise (95)
SGATAM
2A, avenue des Arpents
95525 Cergy Pontoise
Tél. 01 79 81 21 80
ce.ia95.dams@ac-versailles.fr

SECOURS EXCEPTIONNELS, AIDE, CONSEIL ET ÉCOUTE

Services Sociaux

Les assistants de service social reçoivent sur rendez-vous et sont joignables dans chacune des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Dans le cadre de l'action sociale, ils peuvent :

- être contactés pour une demande de secours exceptionnel ou de prêt, en cas de difficulté ponctuelle.
- être orientés vers une consultation gratuite auprès d'un avocat ou d'un conseiller en économie sociale et familiale (CESF).

Les assistants de service social sont tenus au secret professionnel.

CONTACTS - ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS

Personnels concernés	La DSDEN dont vous relevez	
Personnels → enseignants 1 ^{er} /2 nd degrés → d'inspection → d'éducation → d'encadrement → administratifs → techniques → de santé et sociaux	DSDEN 78	01.39.23.61.66 / 76 ce.ia78.asp@ac-versailles.fr
	DSDEN 91	01.69.47.83.43 ce.ia91.asp@ac-versailles.fr
	DSDEN 92	01.71.14.28.63 / 64 ce.ia92.asp@ac-versailles.fr
	DSDEN 95	01.79.81.21.29 / 30 secr : 01. 79.81.20.37 ce.ia95.asp@ac-versailles.fr
Personnels du rectorat	01.30.83.46.71 ce.smis@ac-versailles.fr	

AIDES AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS

Sans conditions de ressources :

- Allocation pour les parents d'enfants handicapés (APEH)
→ Enfants de -20 ans : **167,06 €/mois**
→ Etudiants et apprentis de -27 ans : **124,44 €/mois**
→ Séjours en centres de vacances spécialisés : **21,88 € / jour.**

SCOLARITÉ - FAMILLE

Aides à la scolarité :

- Aide à la rentrée scolaire pour les personnels qui ne bénéficient pas de l'ARS de la CAF : **collégiens : 150 € - lycéens : 200 € - étudiants : 400€**
- Allocation de soutien aux études supérieures pour l'agent, parent d'étudiant orphelin : **900 € /an, par étudiant orphelin jusqu'à 26 ans**
- Aides aux séjours éducatifs (voyages scolaires, classes de mer, neige, etc.)

Aides enfance et loisirs :

- Aide aux activités culturelles et sportives des enfants des personnels : **30 % du montant payé à l'inscription dans la limite de 150€/enfant.**
- Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant.
- Prestations pour séjours linguistiques, pour séjours d'enfants en centres de loisirs, en colonies de vacances, en gîtes et maisons de vacances.

SPHÈRE PROFESSIONNELLE

- Aide aux personnels séparés du conjoint et/ou de leurs enfants pour raisons professionnelles : **470 €.**
- Aide pour garde d'enfants aux personnels recherche et formation des EPLE (ex personnels de laboratoire) pour horaires décalés : **101€ à 151€**, selon l'âge de l'enfant.
- Aide en faveur des fonctionnaires **stagiaires primo-arrivants de régions** reçus à un concours externe :
Catégorie A : **700 €** condition : avoir été étudiant boursier en 2019 - 2020
Catégorie B : **800 €**
Catégorie C : **900 €**

Dossiers à transmettre accompagnés des pièces justificatives soit :

- Par mail : ce.actionssociale@ac-versailles.fr
- Par courrier à l'adresse suivante :

RECTORAT DE VERSAILLES - Pôle de l'action sociale
3, boulevard de Lesseps - 78017 Versailles cedex

AUTRES PRESTATIONS (CONTACTER DIRECTEMENT LE PRESTATAIRE)

Chèques emploi service universel (CESU)

Personnels ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans, qui font appel à une garde extérieure (crèche, nourrice, baby-sitter...) : www.cesu-fonctionpublique.fr

Chèques vacances : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Île-de-France (SRIAS) : Logement, places en crèches, tourisme solidaire, carte Cezam, préparation à la retraite ...
www.srias.ile-de-france.gouv.fr

Réseau « Prévention, Aide, Suivi » (PAS)

Accueil individuel des personnels qui ressentent le besoin d'être écoutés et soutenus, hors institution - N° unique : 0 805 500 005